



Abandon d eposte démission

Par **maya25130**, le **27/06/2015** à **14:46**

Bonjour,

Je signé pour une mission intérim de 4 mois. Depuis 3 semaines je suis en abandon de poste(chose que je n'aurais certainement pas du faire...) car la mission se passer au plus mal et tous les jours on me demander si je revenais le lendemain.... A ce jour, ma boite me réclame ma démission (par mail et par téléphone)et je n'ai reçu aucun courrier de leur part. Elle ne m'a payé mes heures que j'ai effectué en mai. Que puis je faire?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **aguesseau**, le **27/06/2015** à **15:45**

bjr,

l'abandon de poste est une mauvaise solution pour le salarié.

l'employeur n'a aucune obligation à votre égard puisque vous avez pris seul cette décision, et la situation peut durer longtemps.

tapez abandon de poste sur votre moteur de recherche et vous verrez.

la seule solution est la démission.

cdt

Par **clotilde5**, le **06/11/2015** à **19:04**

Bonjour,

Je suis animatrice pour une mairie. Depuis une semaine je travail sans avoir signé de contrat(une proposition d'embauche a été effectué apparemment)
Je décide de ne plus aller travailler la semaine prochaine.
Mon supérieur me répond que si je ne viens pas je serais en abandon de poste.
Est ce possible ? que puis-je faire ?
merci d'avance